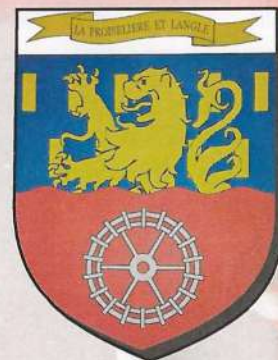


La Proiselière et Langle

Bulletin municipal annuel 2022



Le Mot du Maire

Chers concitoyens,

Chaque année à cette époque, je viens m'adresser à vous.

L'année 2022 se termine avec beaucoup d'inquiétudes.

La covid-19 est toujours là, avec des formes moins graves, je pense qu'il va falloir vivre avec. La société craint toujours le virus, il a fait beaucoup de mal et a considérablement modifié le vivre ensemble. Aujourd'hui, on ne sait plus si on doit serrer les mains, faire la bise et cela contribue à un certain individualisme.

En plus la guerre, aux portes de l'Europe, pose beaucoup d'incertitudes sur l'avenir avec son impact sur notre approvisionnement en énergie et sa répercussion sur notre pouvoir d'achat.

Gardons espoir que les conditions d'une paix durable puissent être trouvées. Nous continuerons à gérer notre commune du mieux que nous pourrons avec les restrictions que l'Etat nous impose.

Pour protéger votre pouvoir d'achat, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition cette année mais vous avez pu constater que l'Etat a augmenté les bases d'imposition.

Le Conseil Municipal poursuivra sa mission dans l'intérêt général de vous toutes et tous, dans le respect des lois et des décisions prises en haut lieu pas toujours adaptées à nos petites communes rurales.

Je remercie les membres du Conseil, les Adjointes pour les décisions prises ensemble tout au long de l'année avec une attention particulière pour notre secrétaire qui est le relais avec nos administrations dont les procédures sont de plus en plus compliquées.

Un grand bravo aux dames qui ont participé au concours des maisons fleuries, je les encourage à poursuivre en 2023. Merci également à toutes celles et ceux qui fleurissent et embellissent notre espace rural. Cela contribue à donner une meilleure image de notre commune.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui sont arrivés au cours de l'année.

La fin de l'année est la période de la famille et des vœux, je vous souhaite de bonnes fêtes, en ayant une pensée particulière pour les personnes seules ou malades.

Souhaitons que 2023 soit une année de paix et pleine de chaleur et de vivre ensemble.

Je vous adresse à toutes et à tous mes vœux de bonne et heureuse année, surtout de santé, à partager avec tous ceux qui vous sont chers.

BONNE ANNÉE 2023

Votre maire, Gérard MAUFFREY

DÉTAILS DES CHANTIERS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNEE 2022

• NOS ROUTES COMMUNALES

Travaux réalisés par l'Entreprise STPI

Coût des travaux :	3 360.00 €
Subvention du département :	895.00 €

• FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS FORESTIERS

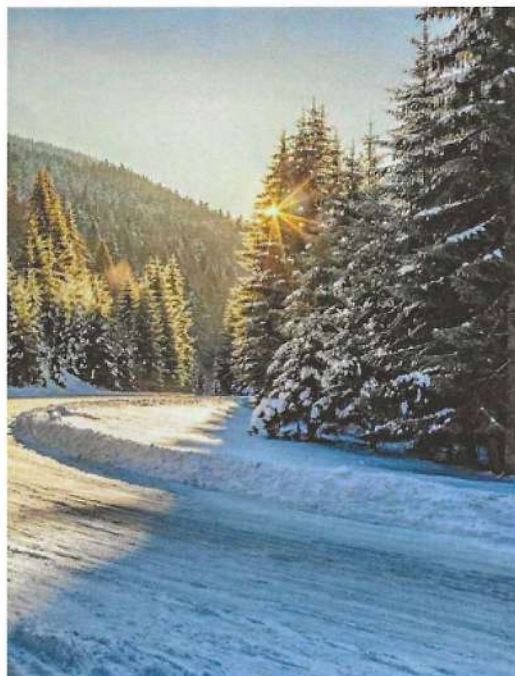
Travaux réalisés par l'Entreprise THOMAS Jérôme

Coût des travaux :	2 932.80€
Travaux non subventionnés	

• DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES

Travaux effectués par l'entreprise GEORGES Michel

Coût du déneigement :	300.00 €
Subvention du Département :	390.00 €



NOTRE FORÊT

DÉTAILS DES CHANTIERS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNEE 2022

• VENTES DE BOIS

MOUGENOT Scierie

70 270 Ternuay Melay et Saint Hilaire 18 626.36 €

SA NORSKE SKOG GOLBEY

88 000 Golbey 2 124.00 €

GENET Scierie

70 300 Luxeuil les bains 4 788.00 €

DESCHASEAUX Michel

70 300 Aillevillers 5 415.50 €

CREVOISIER Exploitations Forestières

70 270 Ternuay Melay et Saint Hilaire 112.00 €

Ets LAROCHE

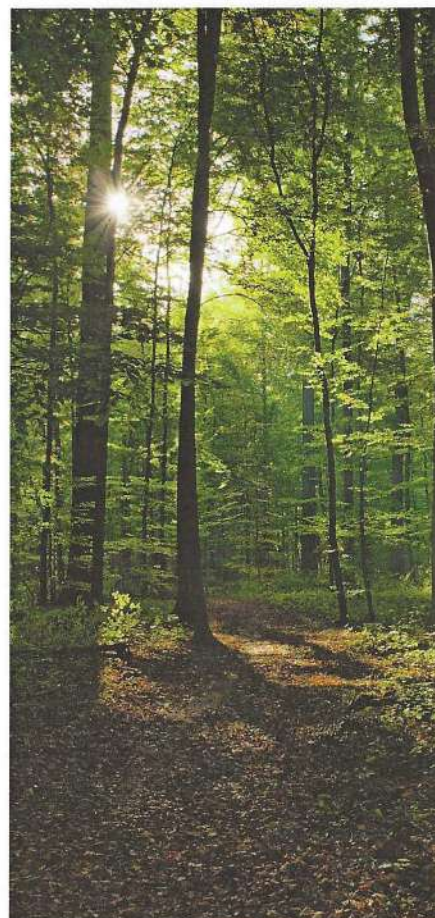
70 310 Amont et Effrenay 850.00 €

URBEN Bois

25 360 Gonsans 7 255.00 €

Lots d'éclaircissement aux affouagistes : 1 958.55 €

Futaies affouagères
cédées en lots aux affouagistes : 1 050.00 €



• DEPENSES POUR NOTRE FORET

Travaux en forêt :	2 552.40 €
Contribution à l'hectare :	240.00 €
Contribution volontaire obligatoire :	85.00 €
Cotisation communes forestières :	170.00 €
Frais de gardiennage ONF :	1 723.89 €
Frais de recouvrement :	207.50 €

SYNDICAT DES 5 COMMUNES

Fonctionnement des écoles et entretien des biens intercommunaux :	12 478.11 €
Le Pérécolaire pris en charge par la communauté de communes s'élève à :	4 596.14 €
La communauté de communes des 1000 Etangs participe aux frais du pérécolaire à hauteur de :	17 303.37 €
• PARTICIPATION A LA SCOLARITE DES ENFANTS DE LA PROISELIERE EN PRIMAIRE A FAUCOGNEY :	320.26 €

POUR VOTRE INFORMATION

Cérémonie du 08 mai au monument de La Proiselière



Le 09 août 1944

Les traditionnelles gerbes ont été déposées au monument de La Bruyère en présence de Monsieur le Sous-Préfet, des Maires de La Proiselière et de La Bruyère, des associations patriotiques et des portes drapeaux.



Syndicat des Eaux des Fontenelles

Le projet est toujours en attente des décisions préfectorales. Début février 2022, après une intervention en Sous-Préfecture, on nous annonçait que le dossier était complet. Malheureusement, il a fallu à deux reprises fournir des renseignements complémentaires. Une consultation administrative a eu lieu en Préfecture du 26 juillet au 26 août 2022. Dernièrement, il nous est demandé de réduire encore les prélèvements prévus afin d'en laisser un peu plus dans le milieu naturel et d'en assurer le réglage par un système automatique. Peut-être que 2023 verra la réalisation de ces travaux.

Concours des maisons fleuries

Les personnes qui souhaitent participer au concours des maisons fleuries doivent s'inscrire en Mairie avant le 1er mai 2023.



Présence verte

Pour un contrat « Présence verte » souscrit, la communauté de communes des 1000 étangs propose une participation de 31€.

Site internet « Campagnol »

Campagnol est un service internet conçu pour vous informer de la vie de la commune. Vous pouvez le consulter en tapant : <https://www.laproiseliereetlangle.fr>

ETAT CIVIL

Cette année des évènements heureux ont été célébrés en notre commune.

MARIAGES

LAROCHE Sandy et GRANDGUILLAUME Paul, le 02/07/2022
GENTILHOMME Sabrina et EUDELIN Jérôme, le 16/07/2022



PACS

CHAMBERT Ophélie et D'ENTRAYGUES Sacha, le 22/11/2022

BAPTEMES REPUBLICAINS

Eloise et Théo GRANDGUILLAUME, le 02/07/2022
Iris VANÇON, le 25/09/2022



En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de Mairie sera fermé du 26 décembre 2022 au 01 janvier 2023 inclus

